

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 31 mars 2025

Patrimoine

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Patrimoine - Exposition "Femmes résistantes, 1936-1945" - Convention de prêt - Approbation.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Considérant la demande de prêt adressée à l'asbl Les Territoires de la Mémoire en date du 22 octobre 2024 afin d'accueillir l'exposition "Femmes résistantes, 1936-1945";

Considérant la réponse favorable émanant de l'asbl Les Territoires de la Mémoire, reçue le 24 octobre 2024, autorisant le prêt de l'exposition "Femmes résistantes, 1936-1945" pour une durée de 4 semaines du 1er au 30 novembre 2025;

Considérant que l'exposition "Femmes résistantes, 1936-1945" est un projet international qui cherche à rendre justice à la mémoire des femmes ayant oeuvrés pendant la guerre et à offrir au public une vision globale de l'importance réelle que supposèrent leurs actes;

Considérant les missions de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté, notamment celles consacrées à la valorisation de la mémoire et à l'éducation à la citoyenneté;

Considérant la volonté de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté d'organiser et d'accueillir des expositions afin de les présenter aux habitants de la commune;

Considérant que l'année 2025 est l'année anniversaire des 80 ans de la fin de la Seconde guerre mondiale et qu'au vu de la situation internationale actuelle il est plus que nécessaire de continuer à sensibiliser les citoyens sur ces thèmes;

Considérant l'importance de permettre aux citoyens d'avoir accès à ce pan de l'histoire;

Considérant la volonté de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté de soutenir le développement touristique de la commune;

Considérant que le prêt de l'exposition "Femmes résistantes, 1936-1945" a un montant forfaitaire de 360€;

Considérant que la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté accueillera l'exposition "Femmes résistantes, 1936-1945" pendant une durée de 4 semaines du 1er au 30 novembre 2025, que le montage se fera le 30 octobre et le démontage le 1er décembre 2025;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025 en dépense à l'article 778/124.48;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1. D'approuver la convention de prêt ci-annexée entre l'asbl Les Territoires de la Mémoire et la commune de Beauvechain concernant le prêt de l'exposition "Femmes résistantes, 1936-1945", appartenant à l'asbl Les Territoires de la Mémoire, du 30 octobre (date de montage) au 1er décembre 2025 (date de démontage), et ce, aux conditions précisées dans ladite convention.
- Article 2. D'engager cette dépense à l'article 778/124.48 du budget ordinaire de l'exercice 2025.

Article 3. De transmettre la présente délibération accompagnée de la convention de prêt signée à l'asbl Les Territoires de la Mémoire.

Article 4. De transmettre la présente délibération à la Directrice financière f.f.